



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 27 septembre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1324

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 6, 13 ET 20 SEPTEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 6, 13 et 20 septembre 2006 ont été déposées aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2006-1325

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 - 29 072,87 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 37 - 272 074,97 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 36 - 8 827,60 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 33 - 217 108,70 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 37, la liste des réquisitions numéro 36 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 33 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	29 072,87 \$	11 au 15 septembre 2006
Liste PD numéro 37	Pièces de comptes à payer	272 074,97 \$	11 au 15 septembre 2006
Liste des réquisitions numéro 36	Pièces de comptes à payer	8 827,60 \$	11 au 15 septembre 2006
Liste des embauches numéro 33	Embauche de personnel temporaire	217 108,70 \$	4 au 8 septembre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1326**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-34 - 308 683,43 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 SEPTEMBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-34 d'un montant total de 308 683,43 \$ pour la période du 7 au 13 septembre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1327**      **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - EXPOSITION « À LA RECHERCHE DE VOS ANCÊTRES »**

**CONSIDÉRANT QUE** la fusion d'Archives nationales du Québec et de Bibliothèque nationale du Québec pour créer, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec BAnQ entraîne des modifications dans la gestion du Centre d'interprétation du patrimoine situé à la maison de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** ce centre est géré par les trois partenaires suivants : la Ville de Gatineau, le Centre régional d'archives de l'Outaouais et BAnQ;

**CONSIDÉRANT QUE** BAnQ demande la signature d'une entente type lors de la réalisation de chaque exposition tenue au Centre d'interprétation du patrimoine et, que la prochaine exposition « À la recherche de vos ancêtres » aura lieu du 29 septembre 2006 au 16 février 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a soumis un nouveau libellé pour l'article 8 de l'entente et que cette modification a été acceptée par BanQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de cette entente n'entraîne aucun frais supplémentaire à la Ville autres que ceux déjà prévus au budget d'opération de la section de la gestion des documents et des archives au Service du greffe :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, le Centre régional des archives de l'Outaouais, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la Société de généalogie de l'Outaouais concernant la production de l'exposition intitulée « À la recherche de vos ancêtres » qui se tiendra du 29 septembre 2006 au 16 février 2007 au Centre d'interprétation du patrimoine situé à la maison de la culture de Gatineau.

De plus, ce comité accepte également l'Addenda à l'article 8 de l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, le Centre régional des archives de l'Outaouais, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et la Société de généalogie de l'Outaouais portant sur la responsabilité civile.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que l'Addenda à l'article 8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
14300-419	4 500 \$	Gestion documentaire - Autres prof. / Adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1328

**SOUSSION 2006 SP 188 - LES RELIURES CARON & LÉTOURNEAU LTÉE - RELIURE DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES LETTRES - 273 828,97 \$ ANNUELLEMENT - CONTRAT DE TROIS ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Reliures Caron & Létourneau Ltée, 651, rue de la Gare, Labelle, Québec, J0T 1H0 pour la reliure de volumes de la division bibliothèque et des lettres, selon les prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour une période de trois ans, débutant à la date de l'adjudication du contrat, le tout en conformité avec sa soumission en date du 14 août 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les prix seront fixes et fermes pour la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72220-491	Gestion des collections - Reliure

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget concerné les sommes nécessaires pour les années 2007, 2008 et 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1329

**SOUSSION 2006 SP 193 - AQUA DATA INC. - INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE ET DES VANNES DE CONDUITES MAÎTRESSES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 118 225 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8, pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et des vannes de conduites maîtresses dans les secteurs de Hull et d'Aylmer pour l'année 2006, selon les prix unitaires indiqués ci-dessous, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

<b>DESCRIPTIONS DES TRAVAUX</b>	<b>PRIX UNITAIRE (excluant les taxes)</b>
Analyse et inspection des bornes d'incendie	30 \$
Analyse et inspection des vannes	41 \$
Analyse et inspection des vannes – Travail de nuit	47 \$
Analyse et inspection des bornes d'incendie – Travail de nuit	36 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
22290-521-52408	111 999,90 \$	Bornes-fontaines - Entr. rép. / Infras.
04-13493	6 225,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1330** **SOUMISSION 2006 SP 173 - THIBO - PRODUITS DE BUREAU - SECTIONS A-C ET D (SELON LES ARTICLES RETENUS) 121 396,46 - FREDAL SOLUTIONS - SECTION D (SELON LES ARTICLES RETENUS) 6 765,78 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge, en partie, les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture d'ameublement pour le Service de police pour les quartiers généraux des secteurs de Hull et de Gatineau ainsi que pour le Service de l'environnement, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 2 août 2006, à savoir :

**Sections A – C et D (articles 150 à 153)**

Thibo – Produits de bureau , 131, rue Jean-Proulx, unité 5, Gatineau, Québec, J8Z 1T4, pour la fourniture et l'installation d'ameublement, pour un montant total de 121 396,46 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme pour les sections A, C et certains articles de la section D.

**Section D (article 134)**

Fredal Solutions, 15, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1, pour la fourniture de fauteuils, pour un montant total de 6 765,78 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cet article.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-60050-001	91 451,68 \$	Plan de remplacement de mobilier - Police - Ameublements
06-10002-011	9 028,61 \$	Aménagements des locaux - Fusion - Travaux publics, environnement, génie et édifice
45540-692	9 412,80 \$	Gestion des matières résiduelles - Equip. non-capitalisable
41110-692	11 520,81 \$	Administration - Environnement - Equip. non-capitalisable
04-13493	6 748,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1331\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 369-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 290 000 \$ POUR CONSTRUIRE LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA PHASE II AINSI QUE POUR PAYER UNE QUOTE-PART MUNICIPALE POUR DES TRAVAUX DE SURDIMENSION, D'AQUEDUC ET DE RUE - VILLAGE TECUMSEH, PHASES 15B, 16, 17, 18 ET 22A - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 369-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 1 290 000 \$ pour construire les services municipaux de la phase II ainsi que pour payer une quote-part municipale pour des travaux de surdimension, d'aqueduc et de rue - Projet Village Tecumseh, phases 15B, 16, 17, 18 et 22A.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1332\* RÈGLEMENT NUMÉRO 361-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET LES VIEUX-MOULINS, PHASE 3 - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 361-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 625 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Les Vieux-Moulins, phase 3.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1333\* RÈGLEMENT NUMÉRO 358-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 190 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET MANOIR LAVIGNE, PHASES 8A2 ET 8B - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 358-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 190 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Manoir Lavigne, phases 8A2 et 8B.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1334\* RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 010 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET ESCARPEMENT LIMBOUR, PHASES 1B ET 1C - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 317-2006 autorisant une dépense et un emprunt de 2 010 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Escarpement Limbour, phases 1B et 1C.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1335\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 32 100 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 29 804 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE JACQUES-CARTIER ET DU SECTEUR RIVERAIN AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT DES BERGES ET DE PARCS, ET CE, DANS LE CADRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RÉVISÉ AVEC LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 363-2005 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1336\*** **APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS**

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéros CM-2006-228 et CM-2006-576 adoptées par le conseil municipal approuvant le dépôt du schéma de couverture de risques incendie au ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, dès janvier 2007, conformément au schéma précité, d'aménager des casernes dans le secteur Est en mesure d'héberger en permanence une équipe de pompiers réguliers;

**CONSIDÉRANT** les options évaluées pour l'aménagement de la caserne du secteur de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT** les coûts prévisibles d'aménagement et les avantages et désavantages de chacune des options analysées;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de favoriser un déploiement rapide des pompiers lors d'appel d'urgence :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'aménagement, tel que prévu à l'option 1A.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-60005-005	20 841,60 \$	Corrections des bâtiments 2006 - Caserne de pompiers - Masson-Angers
04-13493	1 158,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1337**     **SOUSSION 2006 SP 187 - TITAN TACTICAL - ACHAT DE VESTES PARE-BALLES POUR POLICIERS - SERVICE DE POLICE - 29 402,52 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Titan Tactical, 860, Taylor Creek Drive, unité 3, Orléans, Ontario, K1C 1T1, le contrat pour la fourniture de 61 vestes pare-balles pour policiers, au montant total de 29 402,52 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 juillet 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année prenant effet à compter de la date de la présente résolution. Les prix soumis seront fixes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
21600-651-52409	27 854,34 \$	Soutien - Vêtements et access.
04-13493	1 548,18 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1338\***     **RÈGLEMENT NUMÉRO 366-2006 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 950 000 \$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION AVEC ÉCHELLE D'INCENDIE DESTINÉ AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 366-2006 au montant de 950 000 \$ pour l'achat d'un camion avec échelle d'incendie destiné au Service de sécurité incendie.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1339**     **PARTICIPATION DE MONSIEUR PIERRE PHILION ET DE MADAME DENISE LAFERRIÈRE À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS - 4 NOVEMBRE 2006 - 90 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Pierre Philion et madame Denise Laferrière à participer à une activité organisée par l'Académie des retraités de l'Outaouais qui aura lieu le 4 novembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais à l'attention de madame France Caouette, directrice administrative, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Y 6T3 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	45 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	45 \$	Pierre Phillion - de Saint-Raymond -Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1340**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de la Fondation québécoise du cancer à l'attention de madame Brigitte Boutet, 555, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour le développement des services complémentaires, tel que l'art thérapie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11601-972-31248	1 000 \$	Subventions - Unions civiles - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	1 000 \$		Frais pour union civile // Subventions
11601-972		1 000 \$	Subventions - Unions civiles // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1341**      **SUBVENTION DE 1 000 \$ - DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA, SECTION DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Dystrophie musculaire Canada, section de l'Outaouais à l'attention de monsieur Éric Bordeleau, vice-président, 894, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 1V2, à titre de subvention pour leur campagne de financement 2006.



Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - de Deschênes subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11406-694	500 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Articles promotionnels
11406-972		500 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1342

**SUBVENTION DE 650 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 650 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau à l'attention de monsieur Marc Toutloff, président, C.P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour la réalisation de leurs activités.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	300 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1343** **SUBVENTION DE 200 \$ - ACTION BÉNÉVOLE DU CHSLD CHAMPLAIN-GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Action bénévole du CHSLD Champlain-Gatineau à l'attention de monsieur Raymond Bélanger, président, 510, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 8B4, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	200 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1344** **SUBVENTION DE 231 \$ - ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU CHSLD VIGI DE L'OUTAOUAIS INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 231 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du CHSLD Vigi de l'Outaouais inc. à l'attention de madame Claire Vaive, présidente, 565, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8V 3T4, à titre de subvention pour sa campagne de financement 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11601-972-31248	231 \$	Subventions - Unions civiles subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-41913	231 \$		Frais pour union civile // Subventions
11601-972		231 \$	Subventions - Unions civiles // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1345

**SOUSSION 2006 SP 165 - LES ÉQUIPEMENTS DE FERME PAPINEAU LTÉE - LOCATION DE CINQ TRACTEURS AGRICOLES DE TYPE VERGER POUR LE DÉBLAIEMENT DES TROTTOIRS (SANS OPÉRATEUR) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 512 433,15 \$ - TROIS ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Équipements de Ferme Papineau ltée, 216, rue Principale, Plaisance, Québec, J0V 1S0, pour la location de cinq tracteurs agricoles pour le déblaiement des trottoirs (sans opérateur) incluant les équipements de déneigement, au prix unitaire mensuel de 8 540,55 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans, à raison de quatre mois par année, du 15 novembre au 15 mars de chaque année, avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années subséquentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
31310-516-52410	40 454,26 \$	Déblaiement et enlèvement neige - Loc. / Lt - Machinerie
04-13493	2 248,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1346

**SOUSSION 2006 SP 194 - BENCO MFG INDUSTRIES INC. - LOCATION DE DEUX TRACTEURS UTILITAIRES À CHÂSSIS ARTICULÉ POUR LE DÉBLAIEMENT DES TROTTOIRS (SANS OPÉRATEUR) - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 62 672,50 \$ - QUATRE MOIS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Benco MFG Industries inc., 2252, rue de la Savanne, Richelieu, Québec, J3L 6N8, pour la location, pour une période de quatre mois, de deux tracteurs utilitaires à châssis articulé pour le déblaiement des trottoirs (sans opérateur) incluant les équipements de déneigement, au prix unitaire mensuel de 7 834,06 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 28 août 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
31310-516-52411	14 843,11 \$	Déblaiement et enlèvement neige - Loc. / Lt - Machinerie
04-13493	825,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1347\* SOUMISSION 2006 SP 184 - OUTABEC CONSTRUCTION (1991) - BOUCLAGE D'AQUEDUC - BOULEVARD LA VÉRENDRYE OUEST - SERVICE D'INGÉNIERIE - 138 901,63 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Outabec Construction (1991), 1655, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6, pour les travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc en bordure du boulevard La Vérendrye Ouest, à l'ouest de la Montée Paiement, selon les prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 138 901,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 24 août 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 138 901,63 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur fonds de roulement	131 587,81 \$	Fonds de roulement - Travaux – Bouclage d'aqueduc boulevard La Vérendrye
04-13493	7 313,82 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 131 587,81 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2007 pour permettre la réalisation des présents travaux.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1348\* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL ESCARPEMENT LIMBOUR, PHASES 1B ET 1C - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**CONSIDÉRANT QUE** Ziad Al. Rawashdeh in trust a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 3 630 711, 3 630 712, 3 630 713, 3 630 714, 3 630 715, 3 630 716, 3 630 717, 3 630 718 et 3 630 719 étant les phases 1B et 1C du projet Escarpement Limbour;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et Ziad Al. Rawashdeh in trust afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Escarpement Limbour, phases 1B et 1C :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et Ziad Al. Rawashdeh in trust concernant le développement domiciliaire Escarpement Limbour, phases 1B et 1C sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Claude Durocher, arpenteur-géomètre, le 2 février 2006 et portant le numéro 76150, minute 17088D;

- de ratifier la requête présentée par Ziad Al. Rawashdeh in trust pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'autoriser Ziad Al. Rawashdeh in trust à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de Ziad Al. Rawashdeh in trust visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de Ziad Al. Rawashdeh in trust à l'effet de retenir les services de Jean-Claude Blais, ingénieur pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que Ziad Al. Rawashdeh in trust, ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les rues, les passages piétonniers ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet;
- d'exiger que Ziad Al. Rawashdeh in trust construise les deux chemins d'urgence selon les exigences de la Ville et du ministère des Transports du Québec et que le promoteur s'engage à les céder à la Ville, à titre gratuit.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes, l'achat des rues et des passages piétonniers, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser, sur présentation des pièces justificatives produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, et ce, jusqu'à concurrence de 2 010 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 2 010 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 317-2006	2 010 000 \$	Quote-part – Enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 317-006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2006-1349**      **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOUPE POPULAIRE DE HULL - 6 OCTOBRE 2006 - 100 \$ ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - 80 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité au profit de la Soupe populaire de Hull qui aura lieu le 6 octobre 2006.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 80 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 180 \$ à l'ordre de la Soupe populaire de Hull, 751, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4B7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	100 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1350**      **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS PATRICE MARTIN ET JOSEPH DE SYLVA AU COLLOQUE SUR LA COMMUNAUTÉ LATINO-AMÉRICAINNE DANS LA VILLE DE GATINEAU - 4 OCTOBRE 2006 - 50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Patrice Martin et Joseph De Sylva à participer au colloque sur la communauté latino-américaine dans la ville de Gatineau qui aura lieu à Gatineau le 4 octobre 2006 .

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de CEDISOL, C.P. 1970, succ. Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y9, pour couvrir les frais de repas.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30021	25 \$	Conseil municipal congrès et colloques
11100-311-31084	25 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1351**      **PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À UNE ACTIVITÉ DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 29 SEPTEMBRE 2006 - 90 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à une activité organisée par Centraide Outaouais le 29 septembre 2006.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre Tournoi de golf Gatineau - Centraide, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	90 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1352**      **SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION TERRY FOX - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Terry Fox à l'attention de madame Chantal Durocher, École aux Quatre-Vents, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention dans le cadre de la journée Terry Fox qui aura lieu le 4 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1353\***      **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - OLYMPIQUES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail entre la Ville de Gatineau et la Société en commandite Club de hockey de Hull (les Olympiques de Gatineau) a pris fin le 3 décembre 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties ont convenu d'apporter certaines modifications au bail exécuté en 2002 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les termes de l'entente de renouvellement avec modification du bail entre la Ville et la Société en commandite Club de hockey de Hull inc., successeurs et ayants droit, exploitant l'équipe de hockey les Olympiques de Gatineau, et ce, pour une période de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2006, tel que stipulé à l'annexe « D » ci-jointe;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2006 et pour la durée du présent bail, un montant annuel additionnel de 24 680 \$;
- d'accepter d'augmenter le nombre de jours d'utilisation gratuite de l'aréna représentant une perte de revenus de 6 000 \$ par année pour la Ville conformément aux termes et conditions à intervenir dans le nouveau bail;

- d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus la somme de 24 680 \$ afin de donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la convention de modification du bail.

Cette transaction est réalisée en conformité avec la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers.

En effet, la clause 7.1.2 prévoit que « Les aliénations d'immeubles sans valeur marchande conventionnelle (absence de marché libre, échanges, résidus, remembrements) sont dispensées de publication et soumises au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique justifiant l'aliénation et ses conditions. ».

L'absence de marché libre pour le Centre Robert-Guertin permet donc à la Ville de transiger directement avec Les Olympiques de Gatineau seule équipe de la région évoluant dans la Ligue de hockey junior majeure du Québec.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux Olympiques de Gatineau, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71210-349	66 701,88 \$	Gestion des arénas - Autres publ. / Inform.
71210-532	31 669,50 \$	Gestion des arénas - Entr. des édifices
04-13493	5 591,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 222,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	24 680 \$		Imprévus // Autres
71210-349		22 490 \$	Gestion des arénas // Autres publ. / Inform.
71210-532		2 190 \$	Gestion des arénas // Entr. des édifices

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1354\*

**IMPLANTATION D'UN PROGRAMME DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES EXTERNES (DAE) DANS LES ARÉNAS**

**CONSIDÉRANT** le nombre élevé d'arrêts cardiaques dans la région de l'Outaouais. En 2004, il y a eu 218 arrêts cardiaques sur le territoire de l'Outaouais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation Michel Petit a présenté, à la Commission Gatineau, Ville en santé, un projet afin d'équiper de défibrillateurs les arénas de la ville de Gatineau et de défrayer leurs coûts d'entretien pour deux ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé, en concertation avec la Direction de la santé publique de l'Outaouais, la Ville d'Ottawa et les services municipaux concernés, a évalué de façon positive l'implantation d'un programme d'accès aux défibrillateurs dans les arénas;



**CONSIDÉRANT QUE** l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais offrira la formation en DAE gratuitement pour les 80 employés des 11 arénas de la ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission Gatineau, Ville en santé a rencontré et obtenu la collaboration des services municipaux et du syndicat concernés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'implanter à l'automne 2006, un programme de défibrillateurs automatiques externes incluant l'installation et l'entretien de défibrillateurs dans les arénas de la ville et la formation des employés municipaux y travaillant, conditionnel à la participation de la Fondation Michel Petit et de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais;
- de mandater la Commission Gatineau, Ville en santé pour trouver des partenaires financiers pour réaliser une campagne d'information;
- d'évaluer les coûts portant sur un programme de défibrillation dans les autos-patrouille et les camions d'incendie de la ville.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente afin de donner suite à la présente.

Les fonds requis pour l'implantation du programme de défibrillation sont évalués à 67 500 \$ et sont répartis de la façon suivante :

• Fondation Michel Petit	32 500 \$
• Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais	4 800 \$
• Partenaires financiers à identifier (campagne d'information)	20 000 \$
• Ville de Gatineau	10 200 \$

Les fonds à cette fin, au montant de 10 200 \$ représentant la contribution de la Ville, seront pris à même le poste budgétaire 02-31120-435 - administration édifices, formation, pour un montant de 8 000 \$ ainsi qu'un montant de 2 200 \$ en services représentant du salaire employés permanents cols bleus.

Le Service des finances est autorisé à s'assurer que la Ville a les couvertures d'assurance requises pour l'opération de défibrillateurs dans les arénas.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
31120-435	8 000 \$	Administration - Édifices formation

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1355

**SOUSSION 2006 SP 240 - EXCAVATION LOISELLE & FRÈRES INC. - AMÉNAGEMENT D'UN SITE D'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES DANS LE SECTEUR DE BUCKINGHAM - SERVICE D'INGÉNIERIE - 676 915,42 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Excavation Loisel & Frères inc., 280, boulevard Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 6P7, pour les travaux d'aménagement d'un site d'élimination des neiges usées au 250, rue Charles, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 676 915,42 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 21 septembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30275-001-52412	641 272,66 \$	Aménagement de dépôts à neige - Rue Charles
04-13493	35 642,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1356\* REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET VILLAGE TECUMSEH, PHASES 15B, 16, 17, 18 ET 22A - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 102662 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) et à la construction de la fondation et pavage couche de base sur le boulevard de la Cité (lots numéros 2 197 125 et 3 711 187), le chemin de la Savane (lot numéro 3 711 188), la rue de Melbourne (lot numéro 3 711 256) et la rue de Fontenelle (lot numéro 3 745 809), les lots étant montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur- géomètre, le 1<sup>er</sup> mars 2006 et le 12 avril 2006, dossiers 77233, 77234 et 77562, minutes 38021S, 38022S et 38222S respectivement;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente a déjà été signé en 1987 entre l'ex-Ville de Gatineau et le promoteur pour ce projet domiciliaire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu d'un protocole d'entente signé, la Ville de Gatineau défraiera, par le biais d'une taxe d'améliorations locales, la pose du pavage d'usure, la construction des trottoirs et bordures, l'installation d'un système d'éclairage, le terre-plein, la piste cyclable et les enseignes de rues. De plus, la Ville défraiera par taxe spéciale, la surdimension de l'aqueduc (la différence entre 250 mm et 200 mm) et la surlargeur de rue (boulevard de la Cité – 28 m d'emprise au lieu de 20 m) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter la requête présentée par la compagnie 102662 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, les conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que la fondation et le pavage couche de base et l'enfouissement des utilités publiques du chemin de la Savane (lot numéro 3 711 188) du boul. de la Cité (lots numéros 2 197 125 et 3 711 187), de la rue de Melbourne (lot numéro 3 711 256) et de la rue de Fontenelle (lot numéro 3 745 809);
- d'autoriser cette compagnie à préparer, également à ses frais, les plans et devis nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus et à confier la surveillance avec résidence au bureau des experts-conseils GENIVAR;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex-Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des services municipaux (aqueduc et égouts), de la fondation de la rue et du pavage couche de base et que la dépense soit payée par la compagnie;

- d'accepter que la Ville défraie par l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de trottoirs, de bordures, d'une piste cyclable ainsi que la pose du pavage (couche d'usure) et d'un terre-plein;
- d'accepter que la Ville défraie, par l'imposition d'une taxe spéciale, la surdimension de l'aqueduc et la surlargeur de rue du boulevard de la Cité;
- d'accepter la cession à la Ville, à titre gratuit, des rues et des services municipaux visés, par la présente, dès que le Service d'ingénierie aura approuvé les travaux réalisés par les compagnies;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat relatif à l'obtention des servitudes et à l'achat des rues faisant l'objet de la présente le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;

Les fonds à cette fin, au montant de 1 290 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 369-2006	1 290 000 \$	Services municipaux et surdimension - Projet Village Tecumseh

Un certificat du trésorier a été émis le 27 septembre 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 369-2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva vice-président du comité exécutif préside la séance.**

CE-2006-1357

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE DIX INSPECTEURS-CALCULATEURS-RÉSIDENTIELS AU SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les dix postes d'inspecteurs-calculateurs-résidentiels au Service d'évaluation et des transactions immobilières, (postes numéros N-2006-045, 046, 047, 048, 049, 050, 051, 052, 053 et 181 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de mesdames Guylaine Houle, Line Vallée, Mélanie Paquette, Lucie Lépine et messieurs Gilles Fortin, Jaël Payer, René Beaudoin, Pierre Gélinau, Sébastien Deschamps et Richard Smith aux postes d'inspecteurs-calculateurs-résidentiels au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-112 – Service d'évaluation et des transactions immobilières – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1358

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MADAME JOSÉE MICHAUD AU POSTE DE SECRÉTAIRE / AMÉNAGEMENT AU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU, DIVISION URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-814 adoptée le 31 mai 2006, acceptait de muter à l'essai madame Josée Michaud pour une période de trois mois;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dernière est entrée en fonction le 19 juin 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** la période d'essai devait se terminer le 19 septembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties sont d'accord pour prolonger la période d'essai de l'employée pour une période de 1 mois :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger la période d'essai de madame Josée Michaud au poste de secrétaire / aménagement au Centre de services de Gatineau, division urbanisme, et ce, du 19 septembre au 18 octobre 2006.

Adoptée

CE-2006-1359

**RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES TREMBLAY, DIRECTEUR DU CENTRE DE SERVICES DE GATINEAU – 1<sup>er</sup> JANVIER 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jacques Tremblay, directeur du Centre de services de Gatineau, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 31 ans et 4 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jacques Tremblay les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et ce, conformément à la politique en vigueur.

De plus, ce comité autorise M. Tremblay à utiliser les journées de préretraite à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Tremblay leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1360

**RETRAITE DE MONSIEUR JACQUES DUVAL, CONCIERGE, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT – 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jacques Duval, concierge au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 26 ans et 3 mois de service à la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jacques Duval les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Duval leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1361

**MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-2005-193 ET CE-2005-271 - CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 103156 - DÉCISION ARBITRALE - SUSPENSION ET RÉINTÉGRATION DE L'EMPLOYÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par ses résolutions numéros CE-2005-193 et CE-2005-271 adoptées respectivement le 9 février 2005 et le 23 février 2005, autorisait le Service des ressources humaines à procéder au congédiement de l'employé numéro 103156;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision a fait l'objet d'un grief;

**CONSIDÉRANT QUE** le grief a fait l'objet d'une décision arbitrale le 12 juin 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie ses résolutions numéros CE-2005-193 et CE-2005-271 de telle sorte que l'employé numéro 103156 subisse une suspension sans traitement de six mois, et ce, pour la période du 17 février 2005 au 18 août 2005 et autorise le Service des ressources humaines à mettre en application la décision et à verser à l'employé numéro 103156 les sommes dues, le cas échéant.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 septembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1362\*

**PROJET D'ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT DES RÉGIMES DE RETRAITE ENTRE LE COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, POLICIERS ET POMPIERS DE LA VILLE DE HULL ET LE CONSEIL DES FIDUCIAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE DES COLLÈGES D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 106 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* stipule que tout participant peut se prévaloir d'un transfert à la suite d'une entente-cadre prévoyant les conditions de transfert entre régimes de retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 11.3 du règlement numéro 2774 concernant le régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de la Ville de Hull permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable de conclure une entente-cadre de transfert avec le Conseil des fiduciaires du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie afin de prévoir la reconnaissance de transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite du Conseil des fiduciaires du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie et de la Ville de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** notre actuaire conseil a examiné le contenu du projet d'entente :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le projet d'entente-cadre réciproque de transfert des régimes de retraite entre le comité du régime de retraite des fonctionnaires, policiers, pompiers de la Ville de Hull et le Conseil des fiduciaires du régime de retraite des Collèges d'arts appliqués et de technologie, ce projet étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le président du comité du régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à soumettre ce projet d'entente à la procédure d'approbation prévue par la loi.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1363

**MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LE BOULEVARD SAINT-LAURENT OU BOULEVARD DE LA TECHNOLOGIE - 29 ET 30 SEPTEMBRE 2006 - COMPÉTITION NATIONALE DE SKI SUR ROUES - MONTÉE DE LA KESKI**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le comité organisateur de la Montée de la Keski à fermer complètement, à l'exception des véhicules d'urgence, le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Jogues et Montmartre, de la façon suivante :

<b>RUE</b>	<b>ENTRE</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
Saint-Laurent	Jogues et Montmartre	29 septembre 2006	18 h à 20 h 30
Saint-Laurent	Jogues et Montmartre	30 septembre 2006	14 h à 16 h

ou sur le boulevard de la Technologie pour les mêmes dates conditionnellement à l'analyse par les services concernés.

Le comité organisateur s'engage à respecter les conditions suivantes :

- respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer un nombre suffisant de personnes adultes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement;

- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- assumer les frais reliés à la tenue de l'événement;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif